

----- Message transféré -----

De: <p.huart@thaurfin.com>

Date: jeu. 23 juil. 2026 14:07

Objet: les 3PR 1323, 1324 & 1325 valides et en force majeure

Vers: <ministre@mines.gouv.cd>, <info@mines.gouv.cd>, <cedricwalle87@gmail.com>

cc: <kahamba.jeanluc1@gmail.com>, <jeanmbuyu@yahoo.fr>

Excellence,

Nous ne pouvons rester dans l'incertitude éternellement.

Voudriez-vous nous informer si la voie amicale à ce dossier est toujours privilégiée comme le sollicite la lettre attachée.

Nous vous rappelons que nous avons développé un transport fluvial très économique.

Selon les calculs préliminaires, le transport fluvial de 50Mt de minerai de fer par an peut être assuré par l'énergie solaire.

Je suis disposé à venir présenter ce projet pour autant qu'une convention de confidentialité soit établie afin de préserver la brevetabilité des innovations..

En Vous remerciant d'avance pour une réponse rapide,

Bien cordialement,

Ir Pol Huart

Directeur de Thaurfin ltd